

# COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016

---

L'an deux mille seize, le dix-huit janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 janvier 2016.

**Présents** : Mr GUILLERMIC André, Mmes DIGUET Francette, Mr GOBIN Gilles  
VERDON Claudine Mrs GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes CAILLAUD Louissette,  
GONNORD Catherine, DENIS Lucie, ROUSSELARD Marie-Christine, ROUSSELOT Nathalie.  
MMS. LANDRY Jean-Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian TOURRAINE France,

**Absents excusés** : FUZEAU Martine, ROUGER Marie-Claude, DOYEN Olivier (procuration à Pascal FUZEAU le 18.01.2016), VERGER Jean- Yves

Mr Pascal FUZEAU a été désigné secrétaire de séance.

---

## **N° 001–18/01/2016 : Avenants à divers lots pour des travaux d'extension et de réhabilitation des locaux destinés à la garderie et au service péri-éducatif.**

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation des locaux destinés à la garderie et au service péri-éducatif, les lots 8, 12, 13 et 15 doivent faire l'objet d'un avenant.

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n° 2014-056 du 10/06/2014 relatives à l'approbation du projet détaillé des travaux d'extension et de réhabilitation des locaux destinés à la garderie et au service péri-éducatif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de conclure les avenants suivants :

### **Lot n°8 menuiseries intérieures bois : avenant n° 1: moins-value d'un montant de 450 € H.T. qui a pour objet la suppression d'un bloc-portes sanitaires**

Attributaire : entreprise BODY Menuiserie S.A.R.L.

adresse : Zone artisanale du Chemin Blanc 79250 NUEIL LES AUBIERS

Marché initial du 01.09.2014 - montant : 19 798,94 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : moins-value de 450 € H.T.

Nouveau montant du marché : 19 348,94 € HT

### **Lot n°12 Peinture, revêtements muraux : avenant n° 1: moins-value d'un montant de 3 310,99 € H.T. qui a pour objet diverses modifications**

Attributaire : ADC Peinture S.A.R.L.

adresse : Rue du Bourg Bâtard 85120 LA TARDIERE

Marché initial du 01.09.2014 - montant : 17 943,65 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : moins-value de 3 310,99 € H.T.

Nouveau montant du marché : 14 632,66 € HT

# COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016

---

**Lot n°13 plomberie-sanitaire : avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 153,63 € H.T. qui a pour objet des modifications de cuvettes dans les sanitaires**

Attributaire : entreprise AUGER JP SARL

adresse : Z.A. La Trancherie, Rue du Parc, Boisme 79300 BRESSUIRE

Co-traitant : Serge SAUNIER 12 rue du Bocage 79440 COURLAY

Marché initial du 01.09.2014 - montant : 16 979,27 € HT

Avenant n° 1 de novembre 2015 : moins-value d'un montant de montant : 187,80 € HT

Avenant n° 2 objet de la présente délibération : plus-value de 153,63 € H.T.

Nouveau montant du marché : 16 945,10 € HT

**Lot n°15 Electricité : avenant n° 1: plus-value d'un montant de 283 € H.T. qui a pour objet un cablage pour la vidéo-projection**

Attributaire : BOISSINOT Michel S.A.R.L.

adresse : 32, Rue de la Poterie 79700 MAULEON

Marché initial du 01.09.2014 - montant : 28 550 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 283 € H.T.

Nouveau montant du marché : 28 833 € HT

- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer les avenants considérés ainsi que tous documents nécessaires.

---

**N° 002–18/01/2016 : Avenant travaux de voirie - aménagement de la rue du Bocage**

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Bocage, il est nécessaire de modifier le projet.

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n° 2015-060 du 07/09/2015 relative à l'approbation du projet détaillé des travaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de conclure l'avenant suivant :

**Lot n°1 voirie : avenant n° 1: plus-value d'un montant de 19 851,42 € H.T. qui a pour objet diverses modifications**

Attributaire : Colas Centre Ouest

adresse : 5 Rue des sablières 79600 AIRVAULT

Marché initial - montant : 189 384,30 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 19 851,42 € H.T.

Nouveau montant du marché : 209 235,72 € H.T.

- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant ainsi que tous documents nécessaires.

---

**N° 003–18/01/2016 : Décisions prises par délégation du 01/11/2015 au 31/12/2015**

Décision n° 2015/085 du 02/11/2015 : Remplacement embrayage et courroie distribution du PARTNER pour un coût de 912,05 € H.T. soit 1 094,46 € T.T.C. ( SARL Courlay automobiles )

# COMMUNE DE COURLAY

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016

---

Décision n° 2015/086 du 03/11/2015 : Remplacement vidéo-projecteur à l'école maternelle pour un coût de 390,13 € H.T. soit 468,16 € T.T.C (BRESSUIRE Informatique )

Décision n° 2015/087 du 04/11/2015 : travaux d'aménagement électrique au restaurant scolaire pour un coût de 1 279,84 € H.T. soit 1 535,80 € T.T.C (E Saunier courlay )

Décision n° 2015/088 du 09/11/2015 : Acquisition cellule refroidissement au restaurant scolaire pour un coût de 3 762,26 € H.T. soit 4 514,71 € T.T.C (S.D.J. Froid Thouars)

Décision n° 2015/089 du 17/11/2015 : travaux installation éclairage public terrain jeu pétanque au stade pour un coût de 1 228,70 € H.T. soit 1 474,44 € T.T.C (E Saunier courlay )

Décision n° 2015/090 du 17/11/2015 : acquisition coupe-bordures pour un coût de 165,83 € H.T. soit 199 € T.T.C (S.A.S. Gatard Moncoutant )

Décision n° 2015/091 du 17/11/2015 : installation chéneaux sur bâtiment école maternelle pour un coût de 2 232,30 € H.T. soit 2 678,76 € T.T.C (J. Compagnon courlay )

Décision n° 2015/092 du 17/11/2015 : Ravalement façades tribunes du stade pour un coût de 1 490 € H.T. soit 1 788 € T.T.C (Art color courlay )

Décision n° 2015/093 du 17/11/2015 : Rénovation plafond à l'église pour un coût de 1 530 € H.T. soit 1 836 € T.T.C (Art color courlay )

Décision n° 2015/094 du 17/11/2015 : Remise aux normes électricité restaurant scolaire pour un coût de 5 088,43 € H.T. soit 6 106,11 € T.T.C (S. Saunier courlay )

Décision n° 2015/095 du 17/11/2015 : Modification électrique salle du conseil pour installation vidéo-projecteur pour un coût de 548,71 € H.T. soit 658,45 € T.T.C (S. Saunier courlay )

Décision n° 2015/096 du 17/11/2015 : Acquisition vidéo-projecteur salle conseil pour un coût de 2 881 € H.T. soit 3 457,20 € T.T.C (Marcireau NIORT )

Décision n° 2015/097 du 20/11/2015 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AO n° 78, située Rue Salliard du Rivault à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/098 du 01/12/2015 : Modification installation chauffage vestiaires hand et salle Robert Bobin pour un coût de 2 036,51 € H.T. soit 2 443,81 € T.T.C (S Saunier courlay )

Décision n° 2015/099 du 01/12/2015 : Installation système coupure sono pour alarme incendie salle fêtes pour un coût de 429,92 € H.T. soit 515,90 € T.T.C (S Saunier courlay )

Décision n° 2015/100 du 01/12/2015 : Acquisition sièges ergonomiques services administratifs pour un coût de 2 202,98 € H.T. soit 2 643,58 € T.T.C (Marcireau NIORT )

Décision n° 2015/101 du 08/12/2015 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AZ n° 374 située lieu-dit « Les Champs du Fief » à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/102 du 08/12/2015 : projet d'aliénation concernant les parcelles cadastrées 103 AZ n° 375 et 68 située lieu-dit « Les Champs du Fief » à Courlay, – pas de préemption

# COMMUNE DE COURLAY

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016

---

Décision n° 2015/103 du 11/12/2015 : projet d'aliénation concernant les parcelles cadastrées 103 AO n° 43, 488 situées Rue du Pied du Roy à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/104 du 17/12/2015 : Travaux sur des haies pour un coût de 350 € H.T. soit 420 € T.T.C (Roy T.P. La Chapelle St Laurent )

Décision n° 2015/105 du 17/12/2015 : Réparation armoire chauffante au restaurant scolaire pour un coût de 726,60 € H.T. soit 871,92 € T.T.C (Ouest Occasion Parthenay )

Décision n° 2015/106 du 18/12/2015 : acquisition fournitures pour éclairage public pour un coût de 835,39 € H.T. soit 1 002,47 € T.T.C (Coaxel Bressuire)

Décision n° 2015/107 du 23/12/2015 : Conclusion d'un emprunt pour un montant de 250 000 € pour une durée de 15 ans avec échéances trimestrielles au taux fixe de 2,07% ( Crédit Agricole)

Décision n° 2015/108 du 21/12/2015 : projet d'aliénation concernant les parcelles cadastrées 103 AK n° 116 à 119, AK n° 121, 122, 138, 139, 143, 145 et 146, AK n° 148 à 152, AK n° 154 à 159, AK n° 220 et 361, AL n° 105, 106, 107 et 111 situées Bois Basset à Courlay, – pas de préemption

---

### N° 004–18/01/2016 : *Dépenses anticipées en section d'investissement*

Monsieur maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux opérations d'ordre.*

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2015 : 853 829,84 €  
(Hors chapitres 16 « Remboursement d'emprunts » et 04 : opérations d'ordre)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 134 000 € (< à 25% x 853 829,84 €)

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

**Compte 2313-op 27 : Bâtiments destinés à la garderie et au péri-éducatif : 133 000 €**  
**Compte 2313-op 29 : chaufferie bois : 1 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter ces inscriptions de dépenses anticipées en section d'investissement
- de s'engager à inscrire cette dépense au B.P. 2016

# COMMUNE DE COURLAY

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016

---

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous documents nécessaires
- 

*La séance du conseil municipal du 18 janvier 2016 comporte 4 délibérations numérotées 001-18/01/2016 à 004- 18/01/2016.*